

PÊCHEURS ET SCIENTIFIQUES  
UNISSENT LEURS EFFORTS

# MARQUAGE DE RAIES EN ATLANTIQUE ET EN MANCHE

EN CAS DE CAPTURE D'UNE RAIE  
PORTANT UNE MARQUE,  
AYEZ LE BON RÉFLEXE !



## 1 NOTEZ

- › La date de capture
- › Le lieu de capture (coordonnées GPS si possible)
- › Le numéro de la marque
- › La longueur totale du poisson (du nez au bout de la queue)

## 2 RELACHEZ

- › Si le poisson est destiné à être relâché, remettez-le à l'eau aussi vite que possible, en laissant la marque en place.
- › Si le poisson est conservé, récupérez la marque.

## 3 TRANSMETTEZ

- › En contactant le Comité régional ou départemental des pêches le plus proche
- › En contactant l'APECS par téléphone au 06 77 59 69 83 ou par mail [asso@asso-opecs.org](mailto:asso@asso-opecs.org)
- › En complétant un formulaire en ligne en vous connectant sur [www.asso-opecs.org](http://www.asso-opecs.org)

## ? POURQUOI MARQUER DES RAIES ?

Les résultats de ces opérations de marquage permettront de préciser les aires de répartition et les déplacements des 5 espèces de raies étudiées (raie brunette, mèche, lisse, bouclée et douce).

